

Actualité européenne – Rotation à mi-mandat aux postes-clefs du Parlement européen : quelle place pour les députés français?

Election du président et des vice-présidents du Parlement européen

L'actuel Parlement européen, élu en juin 2004, est arrivé à mi-parcours de son mandat. Selon la pratique de la « présidence tournante » prévue par le règlement intérieur, les députés élisent le président pour une durée de 2 ans et demi.

Elu le 16 janvier, c'est le député allemand Hans-Gert Poettering, président sortant du groupe PPE, qui occupera cette fonction jusqu'aux prochaines élections européennes de 2009. Le Français Joseph Daul lui succède à la présidence du plus important groupe politique du Parlement, le PPE (277 membres).

Le Parlement a également élu ses 14 vice-présidents. La France conserve deux postes de vice-présidents : Gérard Onesta (Verts) devient le troisième vice-président du Parlement européen dans l'ordre de préséance et Pierre Moscovici (PSE) le dixième.

Les vice-présidents peuvent, en cas de nécessité, remplacer le Président dans l'exercice de ses fonctions, et notamment présider la séance plénière. Ils sont également membres du Bureau, instance responsable de tous les aspects relatifs à l'administration, au personnel et à l'organisation du Parlement.

Recomposition des commissions parlementaires

Le Parlement a également approuvé, le 31 janvier 2007, la nouvelle répartition de ses membres aux postes clefs au sein des 20 commissions parlementaires sur la base d'une proposition des groupes politiques.

La France conserve quatre postes de présidence de commission :

- La commission des Affaires économiques et monétaires reste présidée par Pervenche Berès (PSE),
- La commission de la Pêche est présidée par Philippe Morillon (ADLE),
- La commission des Libertés civiles par Jean-Marie Cavada (ADLE),
- Enfin la sous-commission des Droits de l'homme par Hélène Flautre (Verts/ALE).

Les députés français détiennent en outre quatre postes de vice-présidents de commission :

- Jean-Claude Fruteau (PSE) est 1er vice-président de la commission de l'Agriculture,
- Gilles Savary (PSE) est 2ème vice-président de la commission des Transports et du Tourisme,
- Catherine Trautmann (PSE) est 4ème vice-présidente de la commission de l'Industrie et de la Recherche,
- Enfin, Patrick Gaubert (PPE-DE) est 2ème vice-président de la sous-commission des Droits de l'homme.

Elargissement de l'Union : peu d'impact sur les équilibres politiques au Parlement européen

L'entrée de 35 députés roumains et 18 députés bulgares le 1er janvier 2007 n'a pas bouleversé les équilibres politiques au sein du Parlement. Le groupe PPE reste le plus nombreux (277 membres), suivi par le groupe socialiste (218 membres). Le groupe libéral conserve la troisième place, mais en se renforçant avec désormais 106 parlementaires (contre 90 avant l'élargissement). Le groupe des Verts sort désavantagé des deux derniers élargissements. En effet, si les tendances écologiques ne sont pas absentes du paysage politique des 12 nouveaux Etats membres, elles ne sont que rarement organisées en partis, ce qui explique que l'on trouve peu de députés affiliés aux Verts parmi les nouveaux élus. Ainsi, un seul parlementaire en provenance d'un nouvel Etat membre (la Lettonie), siège dans ce groupe.

Si le centre-droit est numériquement renforcé par l'arrivée des parlementaires roumains et bulgares, cet élargissement a eu un impact très visible qui a suscité des remous : l'extrême droite a atteint, grâce à l'adhésion de cinq députés roumains et d'un député bulgare, le seuil de 20 membres et de 5 nationalités lui permettant de constituer un nouveau groupe politique. Ce groupe souverainiste, présidé par Bruno Gollnisch, a choisi la dénomination « Identité, tradition, souveraineté ».

Dossiers importants

La Commission établit une feuille de route pour une politique commune de l'énergie

La Commission européenne a adopté le 10 janvier 2007 une série de documents majeurs qui constituent les fondements d'une future politique commune de l'énergie. Chacun des trois piliers du plan d'action peut avoir un impact sur le secteur de la construction :

PREMIER PILIER

Le renforcement du marché intérieur de l'énergie, notamment par

l'amélioration des réseaux et interconnexions

Il s'agit de favoriser les investissements nécessaires pour améliorer la qualité des réseaux européens d'électricité et de gaz.

Dans une communication spécifique relative à un « Plan d'interconnexion prioritaire », la Commission souligne l'urgence d'une amélioration de l'état des infrastructures d'énergie. Le docu-

ment passe en revue les 42 projets prioritaires du réseau transeuropéen de l'énergie - RTE-E (32 concernent des infrastructures d'électricité et 10 de gaz) et constate leur retard, en particulier dans le domaine de l'électricité. Elle identifie les principaux goulets d'étranglement qui se produisent aux frontières entre les Etats membres afin d'éviter les coupures d'électricité ou les interruptions de fourniture de gaz.

Pour accélérer la relance des investissements dans la production et les infrastructures, en particulier dans les interconnexions électriques transfrontalières et les structures d'importation de gaz, la Commission propose les 4 actions prioritaires suivantes :

- La nomination de 4 « Coordinateurs européens », jouant, comme pour les réseaux transeuropéens de transports (RTE-T), un rôle de médiateurs pour faire progresser les projets les urgents et identifiés comme particulièrement stratégiques :

- La liaison à grande puissance entre l'Allemagne, la Pologne et la Lituanie,

- Les liaisons avec les parcs d'éoliennes en mer en Europe septentrionale,

- Une interconnexion électrique entre la France et l'Espagne,

- Le gazoduc Nabucco, qui traversera l'Asie centrale, la région de la Mer Caspienne et le Moyen-Orient.

- L'harmonisation de la planification régionale par le renforcement de la coopération entre les gestionnaires de réseaux de transport qui surveilleront et analyseront la planification du développement au niveau régional.

- La promotion de procédures de planification et d'autorisation simplifiées, avec un délai maximum de 5 ans pour les projets d'intérêt européen.

- L'examen des possibilités d'augmentation du financement communautaire, en particulier pour financer l'intégration

des énergies renouvelables dans le réseau électrique.

DEUXIÈME PILIER

La réduction des émissions de CO₂, avec notamment le développement de technologies qui y contribuent

Cet objectif a des implications internationales et internes à l'Union européenne.

Au niveau international, la Commission propose un objectif de réduction de 30 % des émissions produites par les pays développés, dans le cadre d'un accord international succédant à l'actuel protocole de Kyoto, qui expire en 2012.

Pour marquer cet engagement, la Commission propose que l'Union européenne s'impose dès maintenant à réduire d'au moins 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par le biais notamment de mesures dans le domaine de l'énergie.

Si elle met l'accent sur les énergies vertes, la Commission ne néglige pas pour autant les sources d'énergie traditionnelles à condition qu'elles soient propres, par le biais des nouvelles technologies. Elle consacre une communication à la question du charbon propre, des techniques de capture et de stockage du CO₂, ainsi que de l'amélioration de l'efficacité énergétique des centrales électriques au charbon et au gaz. Dans ce domaine, le secteur des Travaux Publics a déjà obtenu des

avancées importantes en 2006 : il sera possible d'obtenir des cofinancements communautaires, au titre du 7ème PCRDT, pour le développement de projets de technologies « propres » et le stockage souterrain du CO₂.

Le Commission recommande que les centrales au gaz et au charbon mettent progressivement en place ces dispositifs de capture et de stockage de CO₂.

TROISIÈME PILIER

L'efficacité énergétique, avec des implications essentielles dans le secteur du bâtiment

La Commission avait présenté en octobre 2006 un plan d'action pour l'efficacité énergétique, comprenant 75 mesures concrètes.

Elle réitère l'objectif d'économiser 20% de la consommation totale d'énergie primaire d'ici à 2020. Pour y parvenir, elle propose des mesures diversifiées, comme l'utilisation de véhicules à faible consommation en carburant, un meilleur étiquetage et des normes plus strictes pour les appareils électriques. Mais la mesure principale pour le secteur de la construction porte sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

S'il ne comporte aucune proposition législative à ce stade, ce plan d'action précise les options politiques proposées par la Commission. Il servira de base de discussion au Conseil européen de printemps 2007.

En bref...

La Commission reste opposée à des mesures préférentielles pour les PME en matière d'accès aux marchés publics

Alors que la France milite depuis près d'un an auprès de ses partenaires et de la Commission pour inclure des dispositions favorables aux PME européennes dans le cadre de la révision en cours de l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP), le Commissaire McCreevy a de nouveau opposé une fin de non recevoir à ces demandes.

La Ministre du commerce extérieur Christine Lagarde ne défend pas l'instauration de quotas, à l'instar de ce que prévoit le « Small Business Act » américain, mais la possibilité d'introduire des mesures préférentielles ou des voies d'accès privilégiées pour les PME européennes. Plusieurs pays parties à l'AMP bénéficient effectivement de telles dérogations : les Etats-Unis, le Canada, la Corée du Sud, le Japon et Israël.

Or, à l'heure actuelle, la position de négociation retenue par la Commission consiste précisément à favoriser la suppression des dérogations en vigueur dans le sens d'un rééquilibrage global de l'accès aux marchés. En l'absence d'évolution satisfaisante du comportement des partenaires commerciaux de l'Union, la Commission examinera, dans un second temps seulement, s'il y a lieu de prendre des

mesures spécifiques de « réciprocité » visant l'accès des entreprises des pays tiers aux marchés publics européens.

L'UNICE devient BusinessEurope

L'Union des Confédérations d'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE), qui regroupe aujourd'hui 39 fédérations patronales nationales implantées dans 33 pays, a changé sa dénomination en « BusinessEurope », le 23 janvier. Le président français de l'organisation patronale européenne, Ernest-Antoine Seillière, a estimé que l'association devenait ainsi plus facilement identifiable, dans tous les pays membres et dans toutes les langues.

BusinessEurope souhaite jouer un rôle actif dans le débat sur l'avenir de l'Europe et a diffusé sa propre « Déclaration sur le 50ème anniversaire de l'Union européenne ». En particulier, le patronat européen soutient l'ambition d'avoir un nouveau Traité et des réformes institutionnelles avant les élections européennes et l'arrivée de la nouvelle Commission européenne en 2009. A cet égard, BusinessEurope souhaite que les dispositions gagnent en efficacité avec notamment la généralisation du vote à la majorité qualifiée au Conseil des Ministres (avec certaines exceptions liées à la sécurité sociale ou à la fiscalité) et la réduction de la taille de la Commission européenne.



- Capitale: Bucarest
- Monnaie : Leu (RON)
1€ = 3,40 RON au 1er février 2007
- Superficie : 238 391 km²
- PIB : 78 milliards d'euros
- Population : 21,61 millions d'habitants
- PIB par habitant: 3 609 € (34,8% de la moyenne européenne)
- Taux de croissance: 4,1 %
- Taux de chômage: 5,9 %
- Solde budgétaire: - 0,8 %
- Balance commerciale: -7,8 milliard d'euros
- Principaux clients : Italie, Allemagne, Turquie, France
- Principaux fournisseurs : Italie, Allemagne, Russie, France

Sources : Eurostat – Ministère des Affaires étrangères

Le secteur de la construction en Roumanie

Données sectorielles 2005

- Chiffre d'affaires total : 5,5 milliards d'euros (il n'existe pas de chiffres distincts entre bâtiment et travaux publics), soit environ 7 % du PIB de la Roumanie
- Effectifs: 363 000 travailleurs (343 000 salariés et 20 000 indépendants),
- Salaire minimum dans le secteur : 0,78 euro/heure,
- Evolution estimée du marché en 2006 : + 15,9%.

Sources : FIEC, Eurostat

Le secteur roumain de la construction est particulièrement dynamique. Après une grave crise au début des années 1990, le secteur s'est restructuré avec l'émergence d'un secteur privé dynamique, qui est à l'origine de 89% du volume des investissements et des travaux de construction en 2005.

Le marché a crû à un rythme de 9% par an ces dernières années.

Le marché roumain du BTP devrait progresser de 25 % en 2007, soit un rythme plus élevé qu'anticipé précédemment, selon l'Association roumaine des constructeurs (ARACO). La part du BTP dans le produit intérieur brut du pays devrait quant à elle atteindre 10 à 12 %. Avec l'adhésion à l'Union européenne, effective depuis le 1er janvier 2007, le secteur prévoit des taux de croissance de l'ordre de 20%. Le chiffre d'affaires devrait ainsi atteindre les 10 milliards d'euros à l'horizon 2010.

L'ARACO prévoit en outre une hausse de 15 à 17 % des coûts de construction, en raison notamment d'une majoration prévue des salaires dans le bâtiment.

1) LES INFRASTRUCTURES

Le marché roumain des Travaux Publics est très prometteur

La Roumanie a reçu 3,3 milliards d'euros en aides de préadhésion sur la période 2004-2006, dont plus d'un milliard via le fonds ISPA, qui cofinance les investissements dans les infrastructures de transport. L'adhésion de la Roumanie la rend éligible aux fonds structurels (FEDER et FSE) et de cohésion : sur la période 2007-2013, elle recevra une aide financière européenne de 19,6 milliards d'euros.

Le gouvernement roumain prévoit de consacrer une part importante de ces fonds au développement du secteur des transports. Dans son Plan opérationnel sectoriel Transports pour 2007-2013 (le POS-T), que la

Commission européenne doit encore valider, le budget de l'ensemble des projets dans le domaine des transports est évalué à 5 milliards d'euros, soit 23% des dépenses structurelles totales du pays pour la période (4 milliards d'euros seront apportés par des fonds communautaires et 995 millions de cofinancements roumains).

Le réseau routier

La Roumanie a disposé dès la fin du XIX^{ème} siècle de réseaux routiers et ferrés très denses, se situant à la tête des pays européens dans ce domaine. Aujourd'hui, une grande partie du réseau routier, qui s'étend sur 79 454 km, est dans un état médiocre et inadapté à l'augmentation du trafic. Les routes font l'objet d'un programme gouvernemental de réhabilitation et de modernisation, lancé en 1991 et pris en charge par la Compagnie nationale des autoroutes et routes nationales, société autonome dépendant du Ministère des Constructions, des Transports et du Tourisme. Ce plan concerne notamment des sections du projet prioritaire n° 7 du RTE-T (voir encadré).

Le plan fixe des objectifs chiffrés de réhabilitation d'ici 2013, notamment 5 484 km de routes nationales hors RTE-T, 2 917 km de routes nationales sur le RTE-T, 1 263 km d'autoroutes, et 2025 ponts.

Un système de vignette a été mis en place en 2002, d'abord pour les camions puis pour l'ensemble des véhicules en 2005. Les recettes sont reversées à la Compagnie nationale des autoroutes et routes nationales.

Les principaux projets autoroutiers du POS-T sont la construction des autoroutes Cernavoda-Constanta (coût estimé : 300 millions d'euros), Orastie-Sibiu (669 millions d'euros), Sibiu-Cornetu (490 millions d'euros), Cornetu-Pitesti (770 millions d'euros), Lugoj-Deva (638 millions d'euros), Marasesti-Iasi-Sculeni (1, 75 milliards d'euros), Marasesti-Albita (730 millions d'euros).

Le réseau ferroviaire

Avec 22 247 km de voies ferrées, le réseau ferroviaire roumain est le 7^{ème} d'Europe, après l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et l'Ukraine. Il couvre pratiquement tout le territoire et assure des liaisons avec tous les pays voisins. En raison de l'état d'usure avancée des voies et des ouvrages d'art, la vitesse des trains est limitée sur une partie importante du réseau. Les objectifs stratégiques pour 2013 sont la réhabilitation et la modernisation de 2 200 km de voies interopérables sur le RTE-T et de 2 100 km de voies hors RTE-T. Le gouvernement roumain souhaite également augmenter la part du transport par rail, pour les marchandises comme les voyageurs.

Les principaux projets ferroviaires prévus par le POS-T sont la réhabilitation des voies Coslariu-Simeria (334 millions d'euros), Sighisoara-Coslariu (454 millions d'euros), Simeria-Radna (531 millions d'euros), Brasov-Sighisoara (575 millions d'euros), Predeal-Brasov (191 millions d'euros), Craiova-Calafat (319 millions d'euros), contournement de Bucarest (530 millions d'euros); électrification des voies Cluj-Episcopia Bihor (400 millions d'euros) et Constanta-Mangalia (220 millions d'euros); construction d'une ligne de métro vers l'aéroport (700 M€); renouvellement du matériel roulant CFR (200 millions d'euros).

Infrastructures fluviales et maritimes

Le réseau roumain de transport par bateau comprend trois ports maritimes, quatre ports fluvio-maritimes, des ports fluviaux et des voies navigables intérieures. Le port de Constanta (premier port roumain et le plus important de la Mer Noire) occupe une position géographique stratégique et est relié à Rotterdam (3.500 km) par le Danube, le canal Rhin-Main-Danube et le Rhin. Les installations et les équipements du port de Constanta sont relativement vétustes et souffrent d'un manque d'entretien, mais un programme de modernisation est en cours. Les principaux programmes de développement et de modernisation réalisés depuis 2000 concernent la protection des rives et le contrôle des crues.

Le POS-T prévoit en particulier :

- la réhabilitation et la modernisation des canaux Poarta Alba-Midia Navodari (100 millions d'euros) et Agigea-Cernavoda (140 millions d'euros),
- des travaux sur le Danube : entre Portile de Fer 2 et Calarasi (74 millions d'euros), ainsi que la réhabilitation du canal de Sulina (80 millions d'euros),
- l'extension de la digue nord du port de Constanta (84 millions d'euros).

Projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) traversant le territoire roumain * (à noter, il s'agit des mêmes projets que ceux qui traversent la Bulgarie, cf. ELPS 61, janvier 2007) :

Le Projet n°7

Axe autoroutier Grèce (Igoumenitsa-Patras-Athènes) Bulgarie (Sofia) Roumanie (Sibiu)

Le Projet n° 18

Axe fluvial du Rhin/Meuse-Main-Danube

Le Projet n° 22

Axe ferroviaire Athènes-Sofia-Budapest-Vienne-Prague-Nüremberg /Dresde

* *identifiés par les Etats membres en 2004 (décision 884/2004/CE du 29 avril 2004 - JOUE L 167 du 30 avril 2004)*

2) LE BÂTIMENT

Le marché roumain du logement est atypique en Europe : seulement 3% du parc d'habitations appartient à l'Etat. Si, pendant la période communiste, les Roumains louaient leurs logements à l'Etat, la situation s'est brusquement inversée en 1989, la population ayant pu racheter le logement qu'elle occupait. Ce type de logements (immeubles de bloc) représente aujourd'hui plus de 80% des habitations de Roumanie. Alors que 95% des opérations étaient financées par l'Etat en 1989, le ratio ne s'élevait plus qu'à 2,3% en 2003.

L'activité du bâtiment en Roumanie se porte bien. Malgré une population décroissante en raison d'un taux de natalité particulièrement bas, les besoins en matière de logement sont considérables, tant dans les villes que dans les campagnes. Le parc de logements se caractérise par une certaine vétusté : 25% des logements roumains datent de plus de 50 ans. Les professionnels estiment à un million le nombre de logements neufs à construire.

Les constructions neuves représentent 57,9% de la valeur totale des travaux de construction (logements résidentiels et bâtiments industriels pour la majeure partie), tandis que la part des réparations capitales atteint 17,6%, et celle des travaux d'entretien 24,5%.

Contacts utiles

Association roumaine des constructeurs (ARACO)
Spaiul Independentei Nr. 202 A.
Cod 060022, secteur 6
RO – Bucarest
Tél. : +40 21 316 78 96
Fax : + 40 21 312 96 26
E-mail : contact@araco.org
<http://www.araco.org>

Salons professionnels

Le principal salon roumain du secteur BTP est « Construct expo », qui a été scindé en deux manifestations distinctes en 2006

- **Construct Expo Antreprenor** : systèmes et matériaux de construction, équipements et matériels.

(www.constructexpo-antreprenor.ro)

du 17 au 21 avril 2007

- **Construct Expo Ambient** : aménagement intérieur, matériaux de second œuvre, finitions, portes, fenêtres

(www.constructexpo-ambient.ro).

du 23 au 27 mai 2007

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fnfp.fr) ou europe@fnfp.fr